

**Configurer notre réalité de Famille.
Les Relations structurelles de la Famille Vincentienne.**

I. Préambule :

Basés sur l'Amour du Christ qui nous presse, nous partageons un charisme commun : la mission de servir les pauvres, en tant que membres de la Famille Vincentienne, dans un esprit de collaboration. Cette vitalité du charisme va au-delà de la simple union des efforts dans le ministère. La collaboration nous invite à discerner la réalité, autour de notre identité, en tant que disciples de saint Vincent de Paul, en la considérant comme notre style et notre choix de vie. Cela implique le fait de comprendre que la collaboration exige un travail participatif d'ensemble, vu comme la meilleure façon de témoigner de notre mission. En tant que famille, cela signifie penser, planifier et prioriser dans l'unité. La collaboration doit être fluide, basée sur la diversité et dans chacune des circonstances propres des branches qui composent notre grande Famille.

Pour continuer et améliorer les relations de collaboration dans la Famille Vincentienne, nous devons clarifier les rôles de deux des structures existantes : I) Pour la prise de décision : (Le Comité Exécutif de la Famille Vincentienne) ; et II) Pour l'action opératoire, dans la réalisation des actions proposées : le Bureau de la Famille Vincentienne.

II. LE COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FAMILLE VICENTINE (CEFV)

ROL : Le Comité Exécutif augmente l'enthousiasme et la motivation entre les Branches de la Famille Vincentienne, dans le vécu du Charisme. Le CEFV n'est pas un organe juridique ; mais il prend des décisions, offre des recommandations et approuve les activités de la Famille Vincentienne. Entre elles :

- Les thèmes annuels de réflexion pour la Famille Vincentienne Internationale ;
- Le thème de la rencontre internationale des dirigeants internationaux de la FV ;
- L'établissement de mandats pour les différentes commissions de la FV ;
- La nomination des coordinateurs et des membres des commissions de la FV ;
- La désignation du coordinateur et de l'équipe du Bureau de la Famille Vincentienne (BFV) ;
- Le discernement des besoins de la Famille Vincentienne et leur réponse nécessaire ; notamment en ce qui concerne la création des nouvelles Commissions et ;
- L'étude annuelle des budgets de fonctionnement de la FV.

STRUCTURE : Le Comité Exécutif est composé de quatre (4) Branches fondatrices et de quatre (4) branches rotatives de la Famille Vincentienne.

Le Comité Exécutif est composé d'une Equipe Fondatrice configurée par (4) Branches : Association internationale de Charités (AIC); la Congrégation de la Mission (CM); les Filles de la Charité et la Société Saint Vincent de Paul (SSVP).

Actuellement (2019), les Branches rotatives du CEFV sont : les Sœurs de la Charité de la Fédération de Strasbourg ; les Frères de la Congrégation de Notre Dame, Mère de la Miséricorde ; les Sœurs de la Charité de la Fédération de l'Amérique du Nord ; et la Congrégation Vincentienne.

Chaque Branche, membre du Comité Exécutif, doit être représentée par un maximum de deux personnes. Le leader international ne peut pas déléguer sa participation à une autre personne, à l'exception des « Fédérations » au sein de la FV.

Tant la structure de la fondation, ainsi que celle rotative permettent :

1. La continuité au sein du Comité Exécutif (CEFV), pas tellement d'une personne spécifique (qui peut être changée) ; mais plutôt de la Branche que cette personne représente dans le comité (CEFV) ; et en même temps,
2. L'occasion précieuse de l'inclusion des branches en rotation, ce qui implique une plus grande appropriation, à travers la Famille Vincentienne, à partir de la participation au Comité Exécutif. Source de nouvelles connaissances sur le Charisme au niveau International.

Le Supérieur Général de la Congrégation de la Mission, en tant que successeur spirituel de Saint Vincent de Paul, assume les fonctions de président du Comité Exécutif. La fonction de l'Equipe de Fondation est :

1. Sauvegarder la permanence fidèle, face au Charisme Vincentien, de toute la FV et des mêmes membres du Comité Exécutif (CEFV).
2. En consultation avec l'ensemble du Comité Exécutif : inviter les quatre Branches en rotation à faire partie du Comité Exécutif.

[A] La relation du Comité Exécutif avec les Branches de la Famille Vincentienne.

Le Comité Exécutif est l'organe de coordination dans la Famille Vincentienne. Dans ce rôle de service, le Comité Exécutif assurera :

1. La garde de l'unité de la Famille Vincentienne Internationale, dans son évangélisation et son service des pauvres ;
2. La création d'opportunités qui renforcent les efforts communs au service des pauvres.
3. L'augmentation de la conscience de la Famille Vincentienne au sujet de l'existence du Comité Exécutif, les Commissions de la Famille Vincentienne, et le Bureau International de la Famille Vincentienne qui ont été créés afin de les aider dans leurs ministères.

B] La relation des Branches de la Famille Vincentienne avec le Comité Exécutif :

La Famille Vincentienne est composée d'environ 150 Branches dont la mission et le charisme émanent de la vision de Saint Vincent de Paul. C'est pourquoi ils partagent :

1. Un patrimoine commun.
2. Un sens de l'engagement et du dévouement envers et avec les pauvres.
3. Une façon concrète de vivre le Charisme de la charité.

En conséquence, l'appartenance à la Famille Vincentienne, appuyée par le travail du Comité Exécutif :

1. Reconnaît la valeur d'appartenir à une entité plus grande appelée Famille Vincentienne.
2. Assiste chaque branche dans le prolongement de son sens missionnaire dans le monde entier et dans l'effective manifestation particulière du Charisme.
3. Offre des possibilités de renforcer le travail en partenariat dans la mission et ainsi fournir une structure de coopération à travers laquelle le Charisme peut être incarné.

4. Cela aidera les membres et les Branches à comprendre que le cri de la terre est le cri des pauvres, en répondant de la meilleure façon au défi que le Pape François lance dans son Encyclique « Laudate Si », 49 : « Aujourd'hui, nous ne pouvons pas arrêter de reconnaître qu'une véritable approche écologique devient toujours une approche sociale, qui doit intégrer la justice dans les discussions sur l'environnement, afin d'écouter à la fois le cri de la terre et le cri des pauvres. »

[C] La relation des Commissions de la Famille Vincentienne avec le Comité Exécutif:

Le Comité Exécutif, dans son travail avec les Commissions :

- Accorde les mandats.
- Nomme ses coordinateurs et ses membres, après avoir écouté les besoins et les recommandations des commissions.
- Analyse les rapports annuels et fait des recommandations concernant le travail.
- Surveille les finances par l'intermédiaire du Bureau International de la Famille Vincentienne (BFV).
- En dialogue avec une Commission, le Comité peut décider que son mandat est terminé et par conséquent, il procédera à sa dissolution.
- Créer de nouvelles commissions pour répondre aux besoins toujours changeants des pauvres.

[II] COMMISSIONS DE LA FAMILLE VINCENNIENNE :

[A] Les relations des Commissions entre elles-mêmes :

Toutes les Commissions partagent, dans une certaine mesure, un but commun : aider la Famille Vincentienne à servir les pauvres. Par conséquent, il est important que les comités examinent comment chacun peut donner profit aux autres :

1. Les Commissions se partagent leurs rapports annuels. Dans ce cadre, chaque commission assumera les éléments suivants :
 - a. Expliquez la relation avec les autres commissions au cours de la dernière année, et
 - b. Discerner la nécessité de créer dans la Famille Vincentienne une nouvelle Commission pour mieux répondre aux besoins actuels des pauvres.
2. Les Commissions rechercheront le dialogue entre elles afin de parvenir à une meilleure façon de travailler ensemble dans la Famille Vincentienne. Le dialogue requis peut inclure les domaines suivants :
 - a. L'utilisation des réseaux sociaux ;
 - b. L'interconnectivité des pages Web de la Commission ; et
 - c. L'échange des meilleures pratiques et des leçons apprises, dans l'intérêt mutuel de tous.

[B] La relation des Commissions avec les Conseils Nationaux de la Famille Vincentienne:

Les Commissions partagent la responsabilité de la croissance de la FV, en relation avec les Conseils Nationaux.

1. Dans les pays où existent des Conseils Nationaux de la FV, les travaux de la Commission devraient être lancés en collaboration avec eux.
2. La Commission doit faire tout son possible pour ne pas mettre en place une structure parallèle, en relation avec le Conseil National du pays, afin que son activité spécifique puissent garantir sa continuité.
3. Les Commissions doivent tenir compte de la diversité des réalités culturelles et linguistiques du pays dans la préparation de leurs programmes.

[III] LE BUREAU INTERNATIONAL DE LA FV (BFV)

Le Bureau de la FV, en tant que prolongement opérationnel du Comité Exécutif de la FV : il coordonne les activités ; Il fournit des informations et partage les expériences de formation sur le patrimoine et le Charisme de Saint Vincent de Paul. Il dirige son travail vers toutes les Branches de la Famille Vincentienne au niveau international. Cela inclut la promotion de la communication et du travail en commun entre les différentes branches de la Famille Vincentienne, ainsi que les possibilités d'assurer des réunions aux responsables et le développement du travail en équipe qui en découle. Les travaux du Bureau garantissent un suivi opportun, à l'égard des mandats du CEFV, en plus du soutien important et constant fourni aux Commissions et aux Conseils Nationaux de chaque pays.

[A] La relation du Bureau de la Famille Vincentienne (BFV) avec le Comité Exécutif :

Le BFV est le véhicule par lequel les aspirations du Comité Exécutif sont menées au niveau mondial. Le Bureau assure la continuité des travaux du Comité Exécutif d'une année à l'autre.

Plus spécifiquement, le Comité Exécutif :

1. Accorde le mandat pour le BFV
2. Nomme son coordinateur et les membres de l'équipe
3. Reçoit du BFV le budget annuel de toutes les activités de la Famille Vincentienne, y compris le travail des Commissions. Le budget annuel du même BFV doit être approuvé par le Comité Exécutif.
4. Le BFV, dans sa stratégie de communication, augmente la visibilité internationale de la Famille Vincentienne et du Comité Exécutif.

Le travail du BFV est contrôlé à travers les relations entre le Coordinateur du Comité Exécutif et le Coordinateur de Bureau (BFV).

[B] La relation entre le BFV et le Comité Consultatif du CCBFV

Le Comité Consultatif du BFV a été créé pour assister le Bureau dans son mandat concernant le soutien et le développement des Conseils Nationaux. Ses membres se trouvent impliqués dans l'administration des Conseils Nationaux, au niveau international. Ils ont également une vaste expérience de travail avec les Conseils Nationaux, ce qui aide le Bureau à rester ancré dans les réalités locales de la FV.

Donc :

1. Le CCBFV travaille avec le BFV dans ses efforts pour soutenir et développer les Conseils Nationaux ;
2. Les Conseillers constituent un canal de communication :

- a. A partir du BFV : pour collaborer à la motivation et à la stimulation du travail des Conseils Nationaux, et
- b. A partir des Conseils Nationaux vers le BFV : partager les informations et les recommandations de la base vers le BFV.
3. Les membres du CCBFV sont nommés par le BFV, avec l'approbation du président du Comité Exécutif.
4. La durée du service attribué et le calendrier des réunions seront établis.

C. La relation des Commissions avec le BFV :

Le BFV soutient le travail des Commissions, à travers :

1. La Création d'un calendrier commun ;
2. La facilitation de l'échange d'informations (rapports annuels, par exemple) entre les Commissions ;
3. La génération d'un budget opérationnel commun pour le travail de la FV ;
4. La création d'une base de données pour les activités de la FV ;
5. La recherche d'opportunités favorisant le dialogue et la collaboration avec les Commissions ; et
6. L'aide, si nécessaire aux efforts de développement.

D. La relation du VFO avec les conseils nationaux

La FV est incarnée dans les régions accompagnées par les Conseils Nationaux de la FV. La force des Conseils Nationaux détermine, dans une large mesure, la vitalité et l'aide qu'offre la FV aux pauvres.

1. Les Conseils Nationaux soutiennent le travail du BFV.
2. Le BFV peut faciliter la connexion des Conseils Nationaux entre eux, ce qui leur permettra de se sentir mutuellement soutenus dans l'exercice de leurs ministères.
3. Cela augmentera également la capacité des Conseils Nationaux à se comprendre eux-mêmes comme partie prenante d'une Famille Vincentienne Internationale.

Sur un plan plus pratique, le BFV permet aux Conseils Nationaux de :

1. Partager les meilleures pratiques ;
2. Identifier les ressources de formation ;
3. Créer des opportunités pour un travail efficace avec et pour les pauvres ;
4. Faciliter les relations et les contacts entre les Conseils Nationaux et les Branches de la FV;
5. Inciter les Conseils Nationaux à la connaissance de la grande Famille Vincentienne, y compris les Commissions et le Comité Exécutif.

Le BFV est disponible pour aider selon les besoins, les Conseils Nationaux.

E. La relation entre le BFV et les Branches Régionales de la Famille Vincentienne.

Le BFV est disponible pour aider selon les besoins, les Branches de la FV.

Janvier 2019